

**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du  
27 mai 2025**

Rapporteur : Cédric BRINER

**DA 447 – 25.05 CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 250'000.00 POUR DES AMÉNAGEMENTS  
CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR**

Selon l'illustration présentée, on voit que le réchauffement climatique est réel. On apprend que chaleur est stockée dans les immeubles, ce qui rend la situation plus dure en termes de chaleur au sein d'une ville qu'en campagne. On nous montre aussi une carte, à disposition sur SITG, montrant la situation d'îlot de chaleur prévisionnel pour Vernier.

La stratégie vise à atteindre de 23 à 30% de canopée dans le canton, on doit alors trouver 550 ha sur l'ensemble du canton ou planter des arbres.

Il existe aussi une loi qui demande que les routes soient moins minérales.

À la suite des éléments présentés, il est évoqué :

- Le cadre législatif. (L1 07)
- Le Plan directeur communal axé sur la santé

De ces éléments découlent les objectifs suivants :

- Renforcer l'arborisation
- Aménager des zones d'ombrage
- Préserver et augmenter les surfaces perméables
- Créer des aménagements favorables à la biodiversité
- Prévoir davantage de points d'eau (école...)

Puis, pour chacun de ces points, on regarde ce qui peut être fait à Vernier.

Pour l'arborisation de l'espace public :

- Développer des projets de plantations
- Faire le nécessaire pour les réaliser

Pour les préaux d'école :

- Développer des projets de requalifications des préaux d'école
- Faire le nécessaire pour les réaliser

La suite de la présentation montre des types d'aménagements possibles, avec la plantation d'arbres et la pose de bancs. On prévoit aussi de dégraper les grandes zones de goudron pour y mettre des plantes et des sols perméables.

Dans le PPI, il était prévu CHF 450'000.00, et au vu de la planification cela semble être en accord.

Planning prévisionnel :

- Établissement du projet (~6 mois)
- Requête en autorisation de construire (2 mois)
- Appel d'offres (2 mois)
- Réalisation des travaux (1-6 mois)

**Questions :**

Un commissaire (UDC) remarque que les sommes sont modiques. Sur l'aspect étude, le SITG montre les éléments qui doivent être travaillés, alors que l'étude présentée semble plutôt pour la réalisation.

Pour le Président (SOC), cela lui semble être un projet d'étude de réalisation.

L'Administration remarque que les sommes allouées sont faibles vis-à-vis de la somme à réaliser. Ce crédit reste assez sommaire et mince, car l'idée est de mettre en place des solutions simples et efficaces. Il fait remarquer que la capacité d'effectuer des travaux et de planter des arbres dépend de la situation d'occupation des sous-sols. En comparaison avec ce qui se fait dans le Canton, on remarque que le crédit est mesuré.

Un commissaire (UDC) fait remarquer que les habitants se plaignent de la chaleur, certaines personnes suffoquent dans leur appartement. Il se demande si les quelques mesures envisagées sur la Commune vont pouvoir inverser cet effet de serre. La question est : est-ce que les administrés ressentiront réellement des avantages ?

L'Administration annonce que ce projet vise à augmenter la canopée. Cette stratégie est suivie par d'autres communes/cantons. L'idée est de faire un petit dégrapage, ce qui améliore un petit peu la situation.

Le Président (SOC) demande si ce projet n'est pas une sorte de maison témoin pour que nous nous convainquions ensemble que c'est la voie à prendre.

L'Administration appuie cette posture.

Un commissaire (UDC) signale que nombre d'administrés disent que les arbres ne sont pas suffisamment arrosés. Il remonte un certain nombre de points pour améliorer la capacité à arroser. A-t-on suffisamment d'équipements pour ce faire ?

L'Administration dit que l'on doit changer d'essences d'arbres, en choisissant ceux qui résistent au manque d'eau. Les nouvelles plantations sont équipées d'un système d'arrosage automatique. Une autre solution est la mise en place d'un système permettant que tous les écoulements d'eau arrivent à la base des arbres.

Le Président (SOC) demande si on parle bien de la fosse de Stockholm.

L'Administration répond que la fosse de Stockholm est un système complexe que l'on se réserve en dernière solution.

**Au vote, la DA 447 – 25.05, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 250'000.00 pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur, est acceptée par 9 OUI (3 SOCIALISTES, 2 LES VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC), soit à l'unanimité.**